



Mairie de Chemilly

Conseil Municipal

Du 06 mai 2010

République Française – Département de l'Allier

Date de convocation : 29 avril 2010

Présents : Mme Yvette Bayon, M. Alfredo Dorigo, Mme Nathalie Cheminel, M. Alain Fagant, M. René Deschaume, Mme Sylvie Gominon, M. Sébastien Mallay, M. Jean-Claude Ribier, M. Lionel Riboulet, M. Joël Villedey,

Excusés : M. Chomel, Mlle Corinne Martin, Mme Isabelle Raymond

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents : 03

Secrétaire de séance : Sylvie Gominon

Compte-rendu de la séance

Suite au dernier conseil (31 mars) :

- **Balise au Chemin du Bois du Plaix :** M. Fagant s'est renseigné auprès de l'UTT de Saint-Pourçain pour mieux signaler l'intersection. L'UTT est d'accord pour prendre en charge la mise en place d'un Stop à ses frais. Il faudra obligatoirement poser une balise prioritaire. Affaire à suivre...
- **Travaux sur la RD 65 :** ils ne sont pas encore terminés. Il a été appliqué un profilage (pour rattraper les niveaux et redresser les virages qui étaient inversés) dans un 1^{er} temps, puis il sera procédé au remblaiement des accotements et le revêtement définitif ne sera posé qu'en 2011.

Budget

a. emprunt

M. le Maire annonce qu'il est temps de contracter l'emprunt prévu au budget pour 64 000 €. Il expose l'état de la dette en cours sur les 4 prochaines années puis les différentes propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne sur 20 et 25 ans :

A la carte

1

Banques	Échéances	Capital/an	Intérêts/an	Taux	Coût
Caisse d'Épargne	25-mai-11	5 300	2 426	3,76	24 675
	25-mai-12	3 800	2 225		
	25-mai-13	2 250	2 081		
	25-mai-30	3 050	116		

A la carte

2

Banques	Échéances	Capital/an	Intérêts/an	Taux	Coût
Crédit Agricole	25-mai-11	3400 / 2850	2 570	3,96	25201 ou 25 466
	25-mai-12	3500 / 1450	2 400		
	25-mai-13	3600 / 100	2 261		
	25-mai-30	2600 / 2000	103		

t

En tenant compte des futurs emprunts à réaliser sur le chantier de l'Église, et pour se garder une marge de manœuvre en conséquence, après délibération le conseil municipal opte pour un prêt sur 20 ans et vote :

- 5 voix pour le Crédit Agricole (proposition à 25 201 €, la plus constante)
- 4 voix pour la Caisse d'Épargne
- 1 abstention

b. Indemnité de budget

M. le Maire annonce que M. Lorren, trésorier de Moulins, avait fait remarquer quand il avait été sollicité pour ses conseils en matière de budget, que la commune jusqu'à présent ne réglait pas d'indemnité de budget (différente de l'indemnité de conseil). Elle est de 40 €/an. La mairie a sollicité le trésorier plusieurs fois. L'assemblée s'indigne une fois de plus sur cette pratique consistant à payer des conseils et à l'impression d'être pris en otage si cette indemnité n'est pas accordée. Après discussion, le Conseil Municipal vote à 3 voix « contre », 5 voix « pour » et 2 abstentions.

c. Tarifs de la cantine, garderie et Récré du Mercredi

M. Dorigo annonce que la commission « écoles, cantine, garderie » s'est réunie pour réviser les tarifs de ces 3 services et expose ses propositions qui pourraient s'appliquer à partir du 1^{er} septembre :

- la cantine : le repas passerait de 1,55 € à 1,60 €/enfant et de 3,15 € à 3,40 €/adulte
- la Récré du Mercredi passerait de 5,00 € à 6,00 € la ½ journée et de 10,00 € à 11,00 € la journée (tarif unique pour tous - extérieurs et chemillysois - afin de faciliter la gestion des factures notamment mais aussi parce que peu d'enfants de la commune sont concernés actuellement).
- la garderie, qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années, passerait de 22,00 € à 25,00 € pour le forfait et de 3,15 € à 4,00 € pour les occasionnels.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable en ce qui concerne la cantine et la Récré du Mercredi

mais souhaite revoir ceux de la garderie car l'augmentation du forfait est trop importante selon lui.

Sachant qu'il y a deux enfants en moyenne par famille, le coût passerait de 44 € à 50 €, le Conseil Municipal décide de passer le forfait garderie de 22,00 à 23,00 € seulement et par contre pour les occasionnels d'appliquer 4,00 € au lieu de 3,15 € comme proposé. Il est rappelé que les tarifs pratiqués dans les autres communes sont en moyenne de 35 €/enfant (garderie) et de 2,30 € (cantine), ce qui positionne Chemilly bien en dessous malgré cette révision.

Équipements

a. faucheuse

M. le Maire annonce que la faucheuse est à nouveau hors service. Un premier devis venant d'être établi par la Sarl Tissier sur sa remise en état pour la nouvelle saison se montait à 2009,89 €. Ceci amène à la question suivante : faut-il la réparer ou la remplacer ?

M. Ribier présente les différents devis reçus au moment du budget ainsi que la proposition de la Sarl Tissier remise à jour concernant le montant de la reprise suite à la nouvelle panne.

- Claas = 5 900 € HT
- Tissier = 8 140 € HT avec reprise de 3000 €
- Tissier (autre modèle) = 7000 € HT avec reprise de 2000 € (offre mise à jour suite à la panne de l'ancien matériel).

Considérant l'ancienneté du matériel actuel (15 ans) et les dépenses à effectuer pour sa remise en état, le Conseil Municipal vote et choisit à l'unanimité de le remplacer : il valide l'offre de la Sarl Tissier d'un montant de 7 000 € HT.

b. balayeuse

Par ailleurs, M. le Maire annonce que la commune de Besson demande à faire changer les balais de la balayeuse achetée en commun. Ils n'avaient jamais été changés jusqu'à présent. Le devis établi par la Sarl Tissier est de 978 € HT à partager entre les 2 communes.

Le conseil municipal donne son accord mais souhaite qu'à l'avenir soit étudiée une solution pour comptabiliser les frais d'entretien de la machine au prorata de son utilisation dans chacune des communes (mettre un compteur par exemple). Il est aussi demandé qu'elle soit utilisée plus souvent à Chemilly.

c. Vaisselle

Pour compléter la vaisselle de la salle polyvalente, Mme Bayon présente un devis du magasin où elle avait été l'acheter l'année dernière. Cette année il casse ses prix en raison de sa dissolution : l'estimation est de 197,90 € TTC. Elle propose également l'achat d'un micro-onde pour 99 € à Conforama. Le Conseil Municipal les valide à l'unanimité.

d. Téléphone et écran d'ordinateur

M. le maire propose l'achat d'un nouveau téléphone pour la mairie puisque l'existant est défaillant, ancien

et en fin de vie, ainsi qu'un écran d'ordinateur puisque la commune a récupéré un ordinateur du collège de Tronget l'année dernière. Il permettra aux élus de venir consulter les fichiers informatiques et effectuer les démarches nécessaires dans le cadre de leur mission.

Les prix relevés sont de 161,16 € HT pour le téléphone (Duo) et de 99,00 € HT pour l'écran.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité mais demande à ce que soit étudiée la possibilité d'avoir le répondeur directement par l'opérateur téléphonique pour faire baisser le prix d'achat.

Recensement de la population

M. le Maire expose le courrier envoyé par l'Insee annonçant que le prochain recensement de la population aura lieu en janvier 2011. L'Insee demande d'ores et déjà que soit nommé un coordonateur communal, chargé d'encadrer les opérations. Il suivra des formations de préparation et devra être disponible pendant la collecte.

M. le Maire, propose la nomination de Mle Leduc. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Manifestations 2010

a. Les Débredinades

Mme Gominon fait le compte-rendu de la précédente réunion d'organisation de cette rencontre qui aura lieu le samedi 10 juillet 2010, sur le thème de l'Europe. Elle présente le déroulement de cette journée : balade gourmande, apéritif, repas, concert irlandais... Elle demande si les 2 employés communaux pourront être mobilisés à partir du jeudi pour mettre en place les aménagements prévus pour l'occasion (scène, bar-num...). Tout devra être rangé le dimanche. Elle souhaiterait que ce soit les conseillers municipaux qui servent l'apéritif et lance donc l'invitation. M. Grandjean prête son champ pour faire le parking : il faudra prévoir un arrêté de circulation et le fléchage ainsi qu'un compteur forain pour l'éclairage extérieur et la sono.

b. Festival Viticole et Gourmand

Il dure 10 jours avec une 1 activité/jour dans toutes les communes du vignoble. Il aura lieu à Chemilly le 14 août : les tonneaux en partance de Contigny arriveront à Chemilly par bateau. Un endroit pour l'accostage a été trouvé du côté de la RCEA. M. Riboulet autorise l'accès par son champ : il faudra prévenir la gendarmerie pour sécuriser l'accès. La Commune est donc chargée de l'animation à ce moment là de 11 h 00 à 15 h 00. Il est proposé de l'organiser avec l'inter-association. Une réunion a lieu le 18 mai à Saint-Pourçain à ce sujet.

6. Réunions diverses

a. rencontre avec M. Mallot, député de l'Allier

M. le Maire fait le compte-rendu de sa visite du 16 avril puis lit son courrier reçu ce matin dans lequel il fait savoir qu'il a écrit au Conseil Régional pour demander à ce que Chemilly bénéficie du maximum de

la subvention concernant les travaux de l'Église.

M. Fagant explique ensuite qu'il avait exposé au député le fait que la commune était équipée d'une station de pompage prévue pour recevoir les égouts de toute la commune mais qu'en réalité elle ne tourne qu'à 15% de ses capacités. En effet, la politique de la Communauté d'Agglomération fait marche arrière et préconise maintenant l'assainissement individuel. M. Mallot trouve cette situation effectivement anormale.

M. Fagant conclu en annonçant qu'il refusera le contrôle de sa fosse sceptique par la Communauté d'agglomération, payant qui plus est, et invite les habitants qui pourraient être reliés au tout-à-l'égout à refuser ce contrôle également. Il précise qu'on peut le refuser jusqu'en 2012 et que de toute façon, si c'est la Communauté d'Agglomération qui contrôle, c'est le maire qui sanctionne. Connaissant la position de M. le Maire qui la réaffirme à ce sujet, le risque est minime. M. le Maire à l'intention de demander un rendez-vous avec la Communauté d'Agglomération débloquer cette situation.

b. Maison médicalisée de Souigny

M. Chomel et Mme Gominon se sont rendus à Souigny lors d'une réunion à ce sujet pour suivre l'évolution du projet. Mme Gominon rend compte : les professions médicales étaient représentée (médecins, infirmières, kinésithérapeute, podologue, diététicienne), le Centre Social de Souigny également car il souhaite être intégré dans les locaux, et la commune de Chemilly à la surprise de certains. Il est expliqué que le corps médical doit se constituer en association pour que la commune de Souigny soutienne et mène ce projet de maison médicalisée. Un architecte a présenté les plans possibles pour aménager l'ancienne gendarmerie mais il y a beaucoup de contraintes techniques et les professionnels ne pourront pas forcément obtenir ce qu'ils souhaitent.

c. RD 2009

M. le Maire annonce que Mle Jutier et M. Djackowiak des UTT de Cérilly et Saint-Pourçain viendront faire le point sur la réfection de la RD 2009 au passage de Chemilly, mercredi 12 mai à 14 h 00.

7. Questions diverses

- Diagnostic thermique du Siega : M. Fagant explique qu'il a fait réalisé un diagnostic thermique des bâtiments communaux par le Siega et le résultat est n'est pas bon. Il rappelle que les dépenses d'énergie électrique aux écoles est de 11000 €. Cela s'explique par l'isolation des bâtiments quasi inexistante et les ouvertures en simple vitrage dans les classes du primaire. Le chauffage au sol de la garderie fonctionne mal (surchauffe par endroits et nulle ailleurs). L'électricien (Gozard) est venu contrôler et n'a relevé aucune anomalie technique. Cela peut venir de la chape : il faut convoquer le maçon. La réserve de la garderie est à isoler entièrement. La chaudière au fioul de l'école maternelle est ancienne de 15 ans. Au stade, la consommation est aussi élevée en eau et électricité. Il faudrait trouver un système de verrouillage du chauffage et demander une participation à Bressolles. Il est soulevé le problème des clés en possession de pas mal de monde : des passes sont prévus. Une des solutions pour rénover ces bâtiments est de prévoir un pro-

gramme pluriannuel.

- Salle de réunion à l'école maternelle : Des passes seront prévus pour accéder à l'étage. Il est convenu qu'elle est réservée uniquement pour les réunions des associations. Il ne reste plus que la plomberie à mettre en place (les agents communaux ne peuvent pas le faire) : le devis de Rénov'art Déco est validé pour 702,81 €.
- Visite de l'Assemblée Nationale : M. Dorigo explique que la visite de ces lieux est possible et est couramment organisé par les députés (M. Mallot en avait parlé lors de sa visite à Chemilly). Il faut choisir une date (en semaine certaines salles ne seront pas accessibles, le samedi la visite complète est possible). La journée comprend le voyage en car (49 places), le déjeuner, la visite, un tour en péniche pour 70 €/personne. Dès que le car est complet, il peut partir : avis aux amateurs !

Séance close à 23 h 15

Signatures des membres présents: